

Rapport d'activité 2003



«Plus d'impact avec moins d'argent»

Monsieur Walter Steinmann passe en revue l'année écoulée et fait le point sur les principaux défis à relever en 2004.

Monsieur Steinmann, l'Office fédéral de l'énergie a-t-il pu jouer en 2003 le rôle de leader qu'il visait en matière de politique énergétique durable?

Walter Steinmann: Tout à fait. Je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie et que nous avons repositionné le thème de l'énergie dans la société et l'économie. Cette évolution tient essentiellement à la guerre en Irak et à la panne de courant du 28 septembre 2003 en Italie. Ces événements nous ont clairement démontré que notre bien-être dépend fortement d'un approvisionnement énergétique fonctionnant correctement, largement diversifié et durable.

Quelle initiative de l'OFEN a eu le plus grand écho en 2003?

C'est sans nul doute le lancement de la nouvelle étiquette énergétique en collaboration avec auto-suisse. Notre spot télévisé a même reçu un prix au Salon international de l'automobile de Francfort. Notre rapport sur la panne italienne a également fait l'objet d'un débat controversé. Dans ce document, nous ne blâmons personne mais désignons clairement les goulets d'étranglement et les mesures à prendre pour assurer la sécurité future de l'approvisionnement en Suisse et dans nos pays limitrophes.

Dans quels domaines l'OFEN peut-il encore progresser?

SuisseEnergie a terminé l'année dans une phase critique. En mai 2003, son budget a été ramené à zéro par le Conseil fédéral, puis relevé à 20 millions

de francs après la procédure de consultation pour finalement atteindre 45 millions en fin d'année. L'Administration des finances considère que SuisseEnergie est désormais à l'abri de nouvelles mesures d'économies. C'est réjouissant. Nous avons pu démontrer que les cantons ainsi que l'ensemble de nos partenaires, que ce soit l'Agence de l'énergie pour l'économie (AenEC) ou les promoteurs de l'énergie solaire, soutiennent notre politique énergétique et climatique.

Quels sont les objectifs du programme SuisseEnergie cette année?

Tout d'abord, bien positionner le successeur de Hans-Luzius Schmid au sein de SuisseEnergie. Ensuite, étant donné les limites de notre budget, nous nous concentrerons sur les aspects qui auront le plus grand impact à court et à moyen terme. Notre programme doit se limiter aux facteurs contribuant à atteindre les objectifs climatiques pour la période 2008/2012.

Quels sont les axes principaux de la stratégie de l'OFEN?

La stratégie donne une ligne directrice commune à tous les domaines d'activités de l'Office. Elle nous permet de définir clairement nos compétences de base, élément essentiel au vu des suppressions d'emploi à venir au sein de la Confédération. Notre planification de l'approvisionnement électrique doit accorder une meilleure place à l'énergie hydraulique, car la Suisse possède encore certaines réserves. En outre, nous devons adopter une politique climatique plus proche des entreprises

car elle est tout aussi importante que la politique énergétique. En un mot, il nous faut avoir plus d'impact avec moins d'argent.

Qu'entendez-vous par une politique climatique «proche des entreprises»?

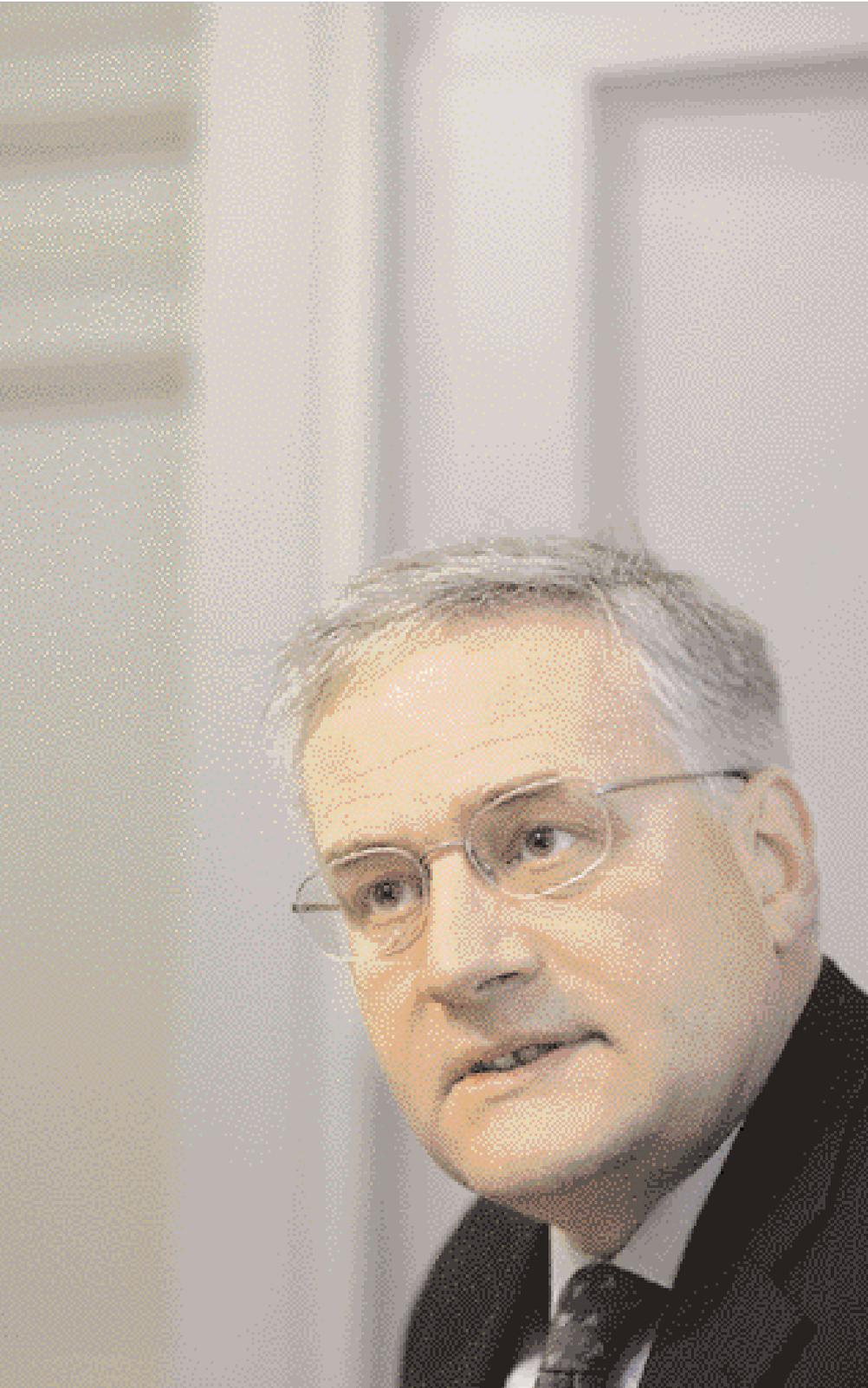
Grâce à l'AEnEC et à notre collaboration avec les acteurs énergétiques (pétrole, gaz, électricité), nous bénéficions de contacts étroits avec l'économie. Notre objectif est de motiver les entreprises, dans leur propre intérêt à long terme, à investir davantage dans l'efficacité énergétique. En outre, elles doivent être amenées à soutenir de plus en plus les innovations réalisées dans le domaine de l'énergie. C'est dans cet esprit que nous avons créé au début de l'année l'«Energie-Cluster Schweiz» afin de réunir les secteurs économique, scientifique et financier en réseau.

L'OFEN a inauguré des travaux relatifs aux perspectives énergétiques 2035/2050. Qu'en attendez-vous?

Une de nos tâches principales consiste à réfléchir périodiquement à la façon dont la consommation et la production d'énergie évolueront à long terme. Notre horizon actuel est l'année 2035 et nos perspectives s'étendent jusqu'en 2050. Nous savons qu'à partir de 2020, nos centrales nucléaires devront être remplacées. Le débat politique doit être lancé dès à présent: faut-il miser sur les énergies renouvelables, démarrer un nouveau programme nucléaire, nous consacrer entièrement aux économies d'énergie? La question du nucléaire implique que nous trouvions des solutions à la gestion des déchets radioactifs.

Où en est la discussion sur le CO₂?

Le Conseil fédéral, puis le Parlement, doivent prendre dès maintenant des



Walter Steinmann, directeur de l'Office fédéral de l'énergie:

«La sécurité de l'approvisionnement malgré l'ouverture du marché de l'électricité.»

décisions politiques. Notre tâche consiste à présenter les options et à en expliquer les conséquences. Il s'agit d'introduire rapidement le centime climatique pour qu'il rapporte des recettes relativement importantes à SuisseEnergie. Cela étant, l'effet dissuasif attendu d'une taxe sur le CO₂ sera neutralisé si nous ne pouvons introduire les deux mesures en même temps, ce que l'Union Pétrolière ne souhaite pas, comme chacun le sait.

Autre thème important: l'organisation du secteur de l'électricité (OSEL). Quel est l'objectif de l'OFEN d'ici la fin 2004 ?

L'industrie électrique est en plein bouleversement. Premièrement, le marché suisse est ouvert. La décision du Tribunal fédéral a rendu les acheminements possibles dès aujourd'hui. Etant donné les amendes sévères prévues dans la nouvelle loi sur les cartels en vigueur dès le mois d'avril 2004, les centrales électriques ne pourront plus refuser d'acheminer l'électricité. Deuxièmement, nous devons trouver une solution en 2004 pour assurer notre sécurité d'approvisionnement et le rôle de plate-forme que joue la Suisse sur le marché européen de l'électricité, qui s'ouvrira dès le 1^{er} juillet. A cette fin, nous devons désigner d'ici début 2005 un exploitant indépendant du réseau ainsi qu'une autorité de régulation en matière de transit.

Tirer des leçons de la panne de courant italienne



Martin Renggli, responsable de la division Economie et Politique énergétique:

«Le marché de l'électricité nécessite des règles et des responsabilités clairement définies. Sans cette garantie, nous courons le risque de nous retrouver nous aussi plongés dans le noir.»

Le 28 septembre 2003, la ligne de transit du Lukmanier est tombée en panne à la suite de la formation d'un arc électrique entre un câble porteur et un arbre. Les mesures immédiatement prises par ATEL, ETRANS et par l'exploitant du réseau italien GRTN pour résoudre le problème sont restées vaines. Peu après, la ligne de transit du San Bernadino a également été coupée et a provoqué, par un effet de domino, de nouvelles déconnexions de lignes en France, en Suisse, en Autriche, en Slovénie et en Italie, pour finalement causer une panne de courant généralisée en Italie et dans certaines parties de la Suisse.

L'OFEN a réagi en lançant une enquête. Dans son rapport publié en novembre 2003, l'Office établit que les causes premières de la panne de courant sont les conflits d'intérêts des pays et entreprises concernées et les contraintes techniques auxquelles le réseau électrique transnational est sou-

Afin d'élucider les causes de la panne survenue le 28 septembre 2003, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a chargé l'OFEN ainsi que l'Inspection fédérale des installations à courant fort (IFICF) de mener leurs propres enquêtes. Une autre enquête a été menée par la Commission de l'UCTE, l'organisme réunissant les exploitants européens de réseaux. Ces rapports ainsi que d'autres informations sur la panne de courant sont disponibles sur les pages Internet de l'OFEN:

www.suisse-energie.ch

mis. Les flux réels sur les lignes situées aux frontières excèdent de plus en plus les capacités de transport octroyées, d'où des flux électriques importants traversant notre pays, non planifiés et ne respectant pas des exigences de sécurité. Véritable plaque tournante entre les réseaux électriques européens, la Suisse plaide en faveur de l'adoption sans délai d'une réglementation contraignante des échanges transfrontaliers de courant.

En collaboration avec le DETEC et la commission mixte qui traite de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la CE, l'OFEN a donc élaboré des recommandations visant à améliorer la situation. Elles portent notamment sur la création d'un groupe de travail ad hoc Suisse-UE qui élaborera des solutions communes pour augmenter la sécurité d'approvisionnement. Il s'agira en outre de créer une société pour l'exploitation du réseau de transport suisse pour garantir la séparation des activités de production, de transport, de distribution et de négoce. Enfin, il est prévu de désigner également une autorité indépendante de régulation en matière de transit qui soit en mesure d'agir de concert et sur un pied d'égalité avec les instances européennes.

OSEL: ouverture du marché par étapes dès 2007

Après le rejet en septembre 2002 de la loi sur le marché de l'électricité (LME), les travaux relatifs à une nouvelle Organisation du secteur de l'électricité (OSEL) ont progressé en 2003. La décision du Tribunal fédéral de juin 2003 dans le litige qui opposait les Entreprises électriques fribourgeoises à Watt Suisse/Migros est une référence de poids puisqu'elle confirme le principe de l'ouverture du marché en vertu de la nouvelle loi sur les cartels. Ainsi, tout exploitant de réseau est tenu, en vertu de la loi sur les cartels et s'agissant de la capacité qui est laissée à sa disposition, d'acheminer le courant de fournisseurs tiers.

A l'échelon international, le programme d'ouverture du marché de l'Union européenne d'ici 2007, l'adoption du règlement sur le transit (CE n°1228/2003) ainsi que la panne qui a frappé l'Italie le 28 septembre 2003 constituent des facteurs déterminants dans la configuration de l'OSEL. Sous la houlette de Dori Schaer-Born, ancienne conseillère d'Etat, la Commission d'experts de l'OSEL, instituée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), étudie en détail depuis mars 2003 les questions qui se posent sur ce sujet, pour en définir les principales valeurs de base. Figurent en bonne place dans le catalogue des propositions de la Commission non seulement l'ouverture du marché, mais surtout la sécurité de l'approvisionnement et la garantie de prix stables et adéquats. De plus, la réglementation de l'accès au réseau, la séparation des activités de production, de transport, de distribution et de négoce, d'une part, et la désignation d'un exploitant indépendant du réseau de transport et d'une autorité de

régulation en matière de transit, d'autre part, sont des éléments centraux de l'OSEL aux yeux de la Commission. Celle-ci préconise une ouverture progressive du marché à partir de 2007: dans une première étape, les clients dont la consommation annuelle dépasse 100 000 kWh par lieu de consommation pourront choisir librement leur fournisseur et les distributeurs finaux pourront se procurer librement sur le marché l'énergie destinée à leur clientèle captive, à condition toutefois de faire bénéficier celle-ci des rabais obtenus. En outre, la facturation séparée de l'énergie, de l'utilisation du réseau et des taxes vise à garantir la transparence et la comparabilité des tarifs.

Le passage à la seconde étape est prévu dans les cinq ans. Soumise au référendum facultatif, cette seconde étape prévoit l'ouverture du marché pour tous les consommateurs finaux et l'introduction du «modèle de choix avec approvisionnement électrique garanti». Tous les consommateurs finaux se verront offrir la possibilité d'opter pour un nouveau fournisseur ou de continuer à acheter leur courant auprès de leur entreprise locale d'approvisionnement. Celle-ci est tenue d'approvisionner son client et doit garantir une certaine stabilité des prix.

Le projet de loi OSEL est actuellement élaboré par un groupe de juristes et d'experts de l'OFEN et sera soumis au DETEC pour évaluation au cours du premier semestre 2004. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, chef du DETEC, décidera alors de l'opportunité de mettre en consultation telle ou telle variante du projet de loi et fera au Conseil fédéral une proposition dans ce sens.



Rainer Bacher, responsable de la section Réseaux:

«Il ne sert à rien de foncer tête baissée.

Les valeurs de base de l'OSEL sont le fruit d'un compromis.»

L'AIE recommande une politique des prix plus active

L'Agence internationale de l'énergie (AIE), dont la Suisse est membre depuis sa création en 1974, soumet régulièrement la politique énergétique de ses 26 pays membres à un examen approfondi. C'est à cette fin que, dans le cadre d'une enquête coordonnée par l'OFEN en automne 2002, un groupe international d'experts a mené des entretiens avec des représentants des autorités, de l'économie et de diverses associations.

Le rapport publié en septembre 2003 donne dans l'ensemble de bonnes notes à la politique énergétique suisse. L'AIE a particulièrement apprécié le programme de partenariat SuisseEnergie conduit par l'OFEN visant à mettre en œuvre les objectifs de politique énergétique. L'AIE recommande néanmoins à la direction du programme une promotion accrue de l'efficacité énergétique et de la biomasse et davantage de réserve en ce qui concerne l'énergie solaire. Les experts ont pointé du doigt le faible niveau des prix du mazout et de l'essence qui n'encourage guère ni les économies d'énergie, ni l'utilisation d'énergies à plus faibles émissions de CO₂. Ce bas niveau des prix s'explique par une imposition relativement faible du mazout et de l'essence. L'AIE encourage donc la Suisse à mener une politique des prix plus active visant une internalisation des coûts externes, par le biais par exemple d'une taxe sur le CO₂. Par ailleurs, le rapport constate que les prix de l'électricité en Suisse sont supérieurs à la moyenne européenne et que la tarification actuelle manque de transparence. L'AIE cite ici l'organisation particulière du marché suisse et sa multitude d'entreprises d'approvisionnement. Aussi préconise-t-elle que la Suisse ne reste pas en marge de l'évolution en marche en Europe et que, malgré le rejet de la

LME, elle encourage la concurrence sur le marché de l'électricité. La désignation d'un régulateur et d'un exploitant indépendant du réseau pourrait garantir l'organisation du marché.

Conférence ministérielle de l'AIE

La conférence ministérielle de l'AIE qui s'est tenue fin avril 2003 à Paris a traité de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, de la libéralisation des marchés de l'énergie et des défis posés à la politique énergétique par le développement durable. Dirigée par Walter Steinmann, directeur de l'OFEN, la délégation suisse a défendu les intérêts particuliers de la Suisse et notamment une meilleure exploitation des potentiels d'économies énergétiques et le recours accru aux énergies renouvelables.

L'OCDE critique la lenteur de la réforme des réseaux

En novembre 2003, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié son rapport annuel sur l'économie et la politique économique suisses. Elle y dénonce des réformes manquant d'homogénéité, partielles et souvent lentes dans le domaine des infrastructures de réseau qui ont entravé les gains de productivité et les baisses de prix, domaines dans lesquels la Suisse dispose, par ailleurs, d'un potentiel considérable. En ce qui concerne le marché de l'électricité, l'OCDE recommande à la Suisse de retenir l'approche proposée par la loi sur le marché de l'électricité et de mettre en place un régulateur fort. L'OCDE est d'avis qu'une telle réforme ne posera problème ni pour la sécurité d'approvisionnement ni pour la protection de l'environnement.



Jean-Christophe Füeg,
section Affaires internationales:
«La Suisse dépend à 80% de l'étranger
pour tout ce qui brûle,
chauffe ou fait avancer un véhicule.»

Malgré les coupes budgétaires, SuisseEnergie est en bonne voie

SuisseEnergie a pour priorité de mettre en œuvre les objectifs énergétiques et climatiques suisses. Créé en 2001 par le Conseil fédéral, ce programme de partenariat promeut l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le deuxième bilan annuel (cf. 2^e rapport annuel SuisseEnergie) montre que son impact grandit: les mesures de politique énergétique prises pendant les années 1990–2002 par SuisseEnergie et par le programme précédent, Energie 2000, ont permis de réaliser des économies d'énergie évaluées à 5,9% de la consommation énergétique totale en Suisse, soit une économie de près de 1,4 milliard de francs. L'impact sur la consommation

d'énergies fossiles est évalué à 6,2% de la consommation totale et on estime que la consommation d'électricité serait supérieure de 5% environ à son niveau actuel sans ces deux programmes. Néanmoins, cet impact croissant n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques que la Suisse s'est fixés. Par ailleurs, la réduction du budget du programme décidée par le Parlement, de 55 millions à 45 millions de francs par an à partir de 2006, a compliqué la situation. Opposés à un démantèlement de la politique énergétique, les cantons ont permis d'éviter une réduction plus importante du budget. Cependant, la réduction budgétaire contraint l'OFEN à utiliser

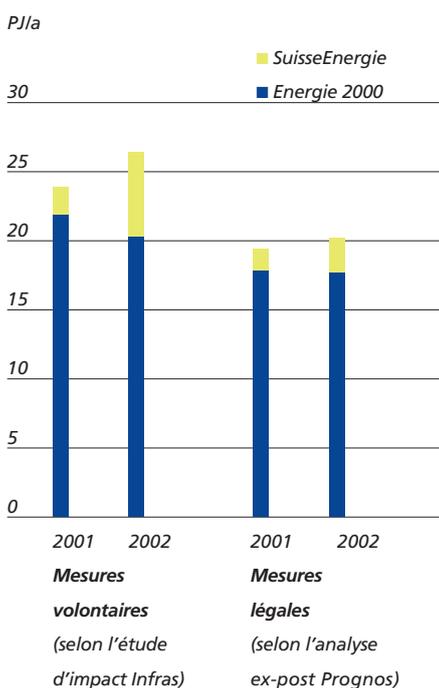
encore plus efficacement les fonds affectés aux mesures volontaires, aux mesures légales ainsi qu'aux mesures d'encouragement. En outre, il est indispensable de faire preuve d'une rigueur accrue dans la conduite du programme et de se concentrer sur les mesures les plus prometteuses.



Chantal Purro, section Développement des programmes et controlling:

«Les objectifs ambitieux ne s'atteignant jamais seuls, SuisseEnergie collabore avec de nombreux partenaires.»

Impact énergétique en 2001 et 2002 des mesures prises par Energie 2000 et SuisseEnergie depuis 1990 :



Un prix pour les rats laveurs: de l'or pour le spot TV étiquetteEnergie

Outre l'étiquetteEnergie pour les appareils ménagers, SuisseEnergie a introduit en 2003 l'étiquetteEnergie pour voitures qui informe les acheteurs potentiels sur la consommation en carburant et les émissions de CO₂ du véhicule. Le spot TV mettant en scène des rats laveurs, que l'OFEN a produit dans le cadre de la campagne de promotion de l'étiquetteEnergie pour voitures a reçu en 2003 le trophée d'or de la 6^{ème} édition du Festival «International Automotive, Video, Film and Multimedia».

Choisir son modèle gagnant



Peter Cunz, responsable de la section
Economie:

«Des partenaires aux intérêts divergents
mais qui poursuivent un même but ont intérêt
à maintenir le dialogue. Ainsi, même si
les prévisions sont incertaines, l'atmosphère
reste agréable.»

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) créée en 1999 par les principales organisations professionnelles suisses assure la collaboration sous forme de partenariat entre l'Etat et l'économie. Elle vise à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse ancrés dans la loi sur l'énergie et dans celle sur le CO₂. L'AEnEC aide les entreprises à respecter les directives légales. En effet, économiser l'énergie, en plus d'être favorable à l'environnement, contribue à réduire les coûts d'exploitation, d'où une compétitivité améliorée. En dépit d'une conjoncture défavorable, le nombre d'entreprises

intégrées dans les conventions d'objectifs s'est fortement accru en 2003: aujourd'hui, près de 1000 entreprises font partie de AEnEC. L'AEnEC a formé plus de 70 groupes suivant le modèle énergétique suisse (pour les grandes entreprises) et 10 groupes suivant le modèle de référence (pour les PME), ce qui couvre déjà un tiers de l'ensemble des émissions de CO₂ produites par l'industrie et les services. Avec les entreprises intégrées au projet par une convention directe (industrie du ciment), l'AEnEC couvre près de 40% de l'ensemble des émissions de CO₂ produites par l'économie.

Comment fonctionnent les conventions d'objectifs de l'AEnEC?

Les conventions d'objectifs sont des engagements volontaires signés par des industries et des entreprises de services visant à réduire les émissions de CO₂ et à augmenter l'efficacité énergétique. Sur la base de la consommation énergétique des entreprises depuis 1990, des prévisions variables jusqu'en 2010 sont établies et les valeurs cibles à atteindre en matière d'efficacité énergétique, d'émissions de CO₂ et d'intensité de CO₂ sont fixées. L'OFEN et l'OFEP analysent ces conventions et les valident par un audit. En signant de telles conventions, les entreprises sont dispensées du paiement d'une éventuelle taxe sur le CO₂ en vertu de la loi sur le CO₂ ou d'obligations cantonales. Les données relatives à l'application et au respect des objectifs des entreprises engagées sont d'abord enregistrées par un système de monitoring puis vérifiées par l'AEnEC.

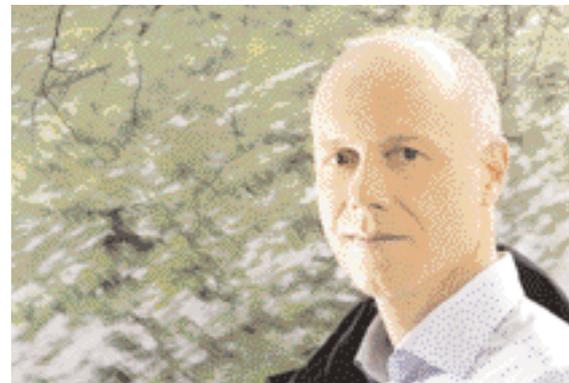
Continuer à présenter les résultats de la recherche

Nous avons besoin des découvertes de la recherche énergétique pour faire face aux problèmes de la politique énergétique et climatique.» C'est par ces mots que le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a ouvert la 7^e Conférence suisse sur la recherche énergétique organisée par l'OFEN les 11 et 12 novembre 2003 à Lucerne. Près de 150 représentants de l'économie, de l'industrie, de la politique et de l'administration y ont débattu du plan directeur de la recherche énergétique de la Confédération pour la période 2004–2007 et ont élaboré des recommandations complémentaires relatives

Nouveaux membres de la CORE

La CORE a été fondée en 1986 par le Conseil fédéral. Son mandat consiste à conseiller le Conseil fédéral et l'OFEFP, à fixer les directives relatives à la recherche énergétique suisse et à mettre en place les résultats de la recherche. Les 15 membres de la CORE représentent l'industrie, l'économie énergétique, les EPF, les universités, les hautes écoles spécialisées et d'autres organismes de promotion de la recherche. L'OFEN gère le secrétariat de la CORE et coordonne ses activités. Les nouveaux membres élus en 2003 sont Hajo Leutenegger (Wasserwerke Zug), Nicolas Wavre (Etel SA), le conseiller d'Etat Pankraz Freitag (canton de Glaris), Rolf Wüstenhagen (Université de St-Gall), Eva Gerber (Haute Ecole d'Art et de Design, Lucerne) ainsi que Tony Kaiser (Alstom Power Technology Center) qui a été élu président de la CORE. Il remplace Hans-Rudolf Zulliger, membre de la Commission durant 10 ans, dont 6 en qualité de président, qui a démissionné fin 2003.

à l'organisation future de la recherche énergétique suisse. Remanié tous les 4 ans par la Commission fédérale pour la recherche énergétique (CORE), le plan directeur de la recherche énergétique de la Confédération fixe la stratégie, les priorités, les objectifs à court et à moyen terme ainsi que la mise en œuvre des résultats obtenus par la recherche. Il constitue donc un important instrument de planification pour les instances décisionnelles de la recherche publique suisse. Le plan directeur prend pour modèle le développement durable et se concentre notamment sur les travaux de recherche ayant trait à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables. Ses objectifs principaux sont la réduction des émissions de CO₂, la diminution des flux de matériaux liés à la production d'énergie et des émissions de polluants ainsi que la réduction de la consommation d'énergie primaire, ce qui va dans le sens de la Société à 2 000 watts. Afin de relever ces défis, la CORE recommande d'augmenter les dépenses publiques en faveur de la recherche énergétique de 173 millions à 213 millions de francs d'ici 2007.



Andreas Gut, secrétaire de la CORE:

«Il faut savoir tirer parti de la sagesse du sage.»

Vers un nouveau projet de gestion des déchets, en toute transparence



Michael Aebersold, section Energie nucléaire:
«La sécurité de la gestion des déchets radioactifs est un devoir social, technique et politique qui nous concerne tous.»

Après le non de la population nido-waldienne au creusement d'une galerie de sondage à Wellenberg, le 22 septembre 2002, les travaux de planification d'un nouveau projet d'évacuation des déchets nucléaires ont repris l'année dernière. Parallèlement, l'OFEN a considérablement renforcé sa communication dans ce domaine. Au cœur de nos travaux: le justificatif de gestion des déchets hautement radioactifs au moyen de l'option de l'argile à opalines dans le Weinland zurichois. D'après le calendrier du Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires (AGNEB), l'examen technique du justificatif de gestion durera deux ans. Par la suite, tous les acteurs intéressés, suisses ou allemands, pourront s'exprimer sur la question lors d'une procédure de dépôt public. Il est prévu que le Conseil fédéral évalue le justificatif de gestion sur la base de l'ensemble des résultats et détermine la suite de la démarche en 2006.

La transparence de l'information

est l'un des piliers sur lesquels repose le nouveau projet de gestion des déchets nucléaires. C'est pourquoi l'examen du justificatif de gestion est accompagné de trois commissions créées en 2003 qui garantissent la consultation des autorités suisses et allemandes: le groupe de travail Information et communication est constitué de représentants des autorités fédérales et des cantons de Zurich, d'Argovie, de Thurgovie et de Schaffhouse ainsi que de l'Allemagne. Sous la houlette de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN), le Forum technique réunit des experts des cantons susmentionnés et des experts allemands. Le mandat du Forum technique consiste à enregistrer les questions des

autorités et de la population relatives au justificatif de gestion, d'en débattre et d'y répondre. Le mandat et la composition de la troisième commission, celle des représentants du gouvernement, ne sont pas encore déterminés. Pour garantir la participation du public intéressé, l'OFEN a organisé en 2003 deux grandes séances d'information à l'intention des autorités suisses et allemandes et de la population de Marthalen et Trüllikon.

Afin de répondre à l'impératif de transparence dans l'information, l'OFEN a publié la brochure «Gestion sûre des déchets radioactifs» et inauguré trois sites Internet:
www.technischesforum.ch
(en allemand)
www.stilllegungsfonds.ch
www.entsorgungsfonds.ch

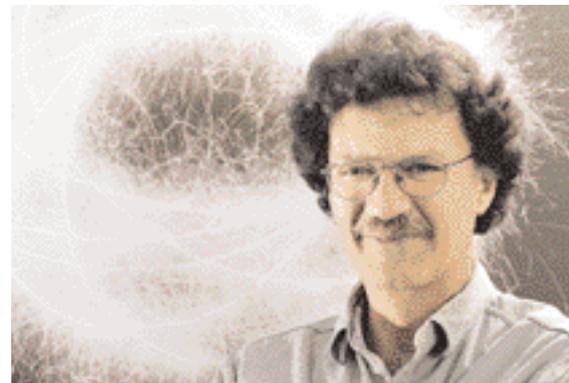
Entrée en vigueur de la loi sur l'énergie nucléaire prévue pour 2005

La nouvelle loi sur l'énergie nucléaire (LENu) qui remplace la loi sur l'énergie atomique de 1959 a été adoptée le 21 mars 2003 par les Chambres fédérales après deux ans de débat. Le 18 mai 2003, la population suisse a rejeté les initiatives «Sortir du nucléaire» avec 66% de non et «Moratoire-plus» avec 58% de non. Après le rejet de ces deux initiatives, le délai référendaire de la LENU a expiré sans dépôt de référendum en septembre 2003.

Avant que la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire n'entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005, la création d'un nouveau droit par voie d'ordonnance s'impose. Ainsi, la révision complète de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu), tout comme la création de nouvelles ordonnances et l'amendement d'ordonnances existantes sont-ils indispensables. La nouvelle OENu contiendra des dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'énergie nucléaire, touchant par exemple aux mesures de protection en matière de sécurité nucléaire, à la désaffectation des installations et à la gestion des déchets radioactifs. Pour ce faire, une partie des directives de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) et de la section Energie nucléaire de l'OFEN doivent être intégrées dans la nouvelle réglementation. Il est prévu que les avant-projets de l'OENu et une partie des ordonnances seront soumis à la procédure de consultation en début d'été 2004.

A la fin des années 1970, la Suisse a signé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et conclu un accord pour l'application de mesures de garantie avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Par cet

accord, la Suisse autorise l'AIEA à procéder à des contrôles sur les matériaux nucléaires se trouvant dans le pays. Les événements survenus en Irak au début des années 1990 ont révélé des lacunes dans le Traité, qui ont été comblées au moyen d'un protocole additionnel. La Suisse a signé ce protocole et envisage de le ratifier dans le courant de l'année 2004. L'OFEN est responsable de la préparation et de la coordination des inspections de l'AIEA et s'occupe également de la comptabilité et du contrôle des matériaux nucléaires existants. Au cours des dernières années, l'AIEA a mené entre 80 et 100 inspections par an. La ratification du protocole additionnel augmentera le travail de l'OFEN dans le domaine des contrôles du matériel nucléaire. Davantage d'informations devront en effet être disponibles. Des inspections de l'AIEA peuvent en principe avoir lieu dans toute la Suisse puisque désormais, les industries fabriquant des produits sensibles au sens du Traité de non-prolifération sont également soumises à la surveillance de l'Agence. L'importation et l'exportation de ces biens doivent aussi être communiquées à l'AIEA.



Philippe Huber, section Droit:

«Il est important de disposer d'une bonne législation dans le domaine de l'énergie nucléaire. La nouvelle loi répond à cette nécessité.»

Augmentation jusqu'à 3% de la consommation pendant la canicule

Pendant la canicule de 2003, la consommation d'électricité a atteint un record en Europe, d'où les quelques coupures de courant et les appels aux économies d'énergie. Dans certains pays d'Europe, notamment en France, les centrales nucléaires ont ralenti leur production, car les cours d'eau, devenus tièdes, n'assuraient plus le refroidissement.



Jasmin Gülden, section Statistique et perspectives:

«D'un point de vue statistique, la canicule de l'été 2003 ne permet pas encore de tirer des conclusions sur l'impact du réchauffement climatique.»

En Suisse, l'approvisionnement en électricité a été préservé malgré la vague de chaleur, même si le niveau des cours d'eau, parfois largement inférieur aux années moyennes, a eu un impact sur la production des centrales au fil de l'eau. En effet, au troisième trimestre 2003, la production de ces dernières était inférieure d'environ 1 TWh à celle de l'année précédente. En revanche, la canicule n'a eu qu'un impact limité sur la production des centrales nucléaires suisses, même si celles de Beznau (blocs 1 et 2) et de Muhleberg durent ralentir brièvement leur production suite à l'augmentation de la température de l'Aar. Les centrales

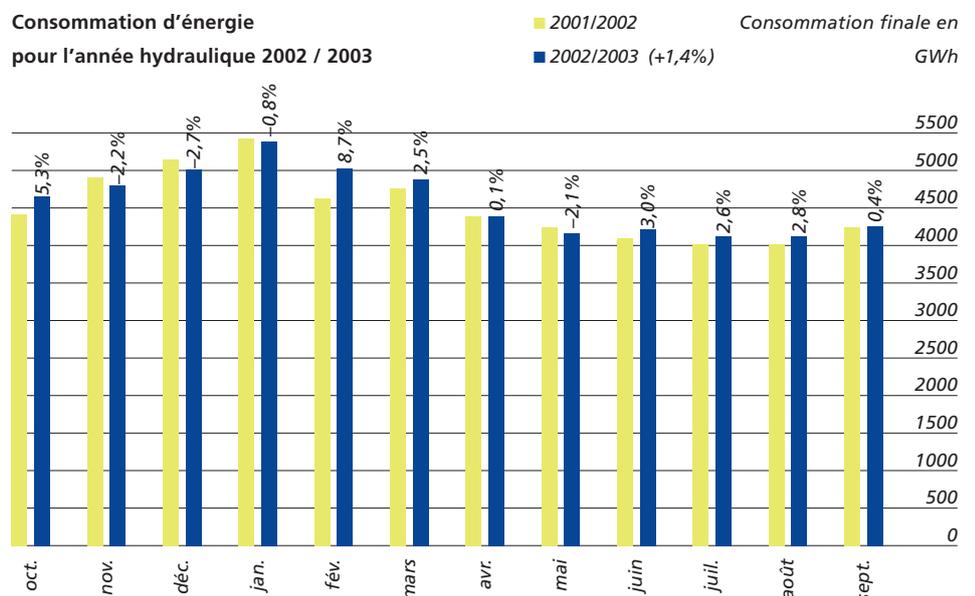
nucléaires à tour de refroidissement (Leibstadt et Gösgen) n'ont rencontré aucun problème. Aux 2ème et 3ème trimestres, la production des centrales à accumulation a dépassé de 0,6 TWh celle de l'année précédente, et pendant la canicule, de juin à août 2003, la consommation suisse d'électricité a enregistré une augmentation de 2,6 à 3% par rapport aux valeurs annuelles précédentes. Cette poussée de la demande intérieure a entraîné un recul des exportations par rapport à 2002, puisque le solde exportateur a chuté de 0,6 TWh pour s'établir à 5,4 TWh.

La production nationale pour l'année hydraulique 2002/2003 (octobre 2002 à septembre 2003), s'élevait à 67,2 TWh (hausse de 4,3%). La production des centrales au fil de l'eau et des centrales à accumulation s'est accrue de 6,2%, et celle des centrales nucléaires a grimpé de 1,2% par rapport à l'année précédente. Simultanément, la consommation suisse d'électricité a atteint 54,8 TWh (augmentation

de 1,4%). L'OFEN publiera les statistiques suisses sur l'électricité pour 2003 en juin 2004.

Pour l'heure, ces données statistiques ne permettent pas de tirer des conclusions systématiques quant à l'impact à long terme du réchauffement climatique sur la production et la consommation d'électricité. Des évolutions similaires ont d'ailleurs déjà été enregistrées précédemment. Dans ses perspectives énergétiques 2035, l'OFEN étudiera plus en détail l'impact à long terme du climat sur la consommation et sur la production d'énergie.

Consommation d'énergie pour l'année hydraulique 2002 / 2003



de la température de l'Aar. Les centrales

Une stratégie pour des lignes directrices communes

La DSN au régime GMEB

Après d'importants travaux préparatoires effectués par l'OFEN et la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN), le Conseil fédéral a confié pour la première fois à la DSN, le 5 décembre 2003, un mandat de prestations quadriennal. Depuis le premier janvier 2004, la DSN est donc passée au régime GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire) dans le cadre de la nouvelle gestion publique. L'OFEN fixera les objectifs annuels de concert avec la DSN, et s'occupera du controlling des activités et des finances de la Division.

Les chiffres-clés présentés dans le chapitre financier du rapport ne concernent donc que l'OFEN Berne. La DSN publie son propre rapport annuel, accessible sur www.hsk.ch.

Plus de professionnalisme grâce à PRIMA

Les études de processus entamées en 2002 au sein de l'OFEN ont été poursuivies l'année dernière dans le cadre du Projet PRIMA d'information sur les processus et de gestion des processus, l'objectif étant de créer des structures et des instruments de gestion modernes, et de standardiser les processus des prestations de service. En ce qui concerne les processus de soutien, l'analyse de la situation effective en 2003 est achevée et la mise en œuvre des processus visés a commencé. Outre les finances et les ressources humaines, la logistique et le service d'assistance sont aussi concernés, puisque des projets seront mise en œuvre selon le principe directeur «professionnaliser, centraliser et spécialiser».

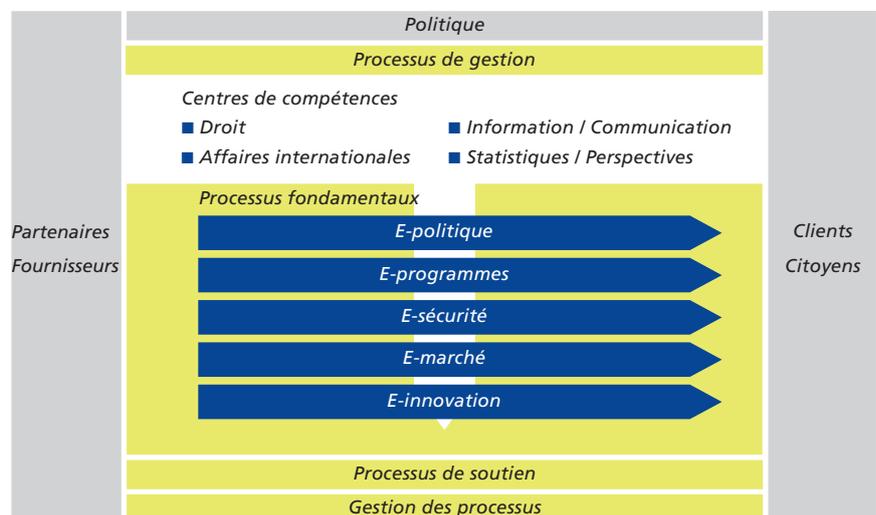
Ces dernières années, le secteur énergétique a fait l'objet de nombreuses controverses et votations politiques, ce qui a eu un impact profond sur l'environnement politique et sur les conditions-cadres pour les tâches de l'OFEN. Par ailleurs, les exigences de la population, des décideurs et des opérateurs en matière de prestations ne cessent de croître. Afin de relever ces défis, l'OFEN, a lancé en 2003 le projet ELIAS, qui vise à mettre sur pied une stratégie performante et innovatrice pour l'Office. Ce projet définit les objectifs à long terme de l'OFEN et pose les bases d'une politique énergétique efficace. Il permet de fixer des objectifs clairs et de vérifier s'ils sont atteints, si les tâches sont interconnectées et réparties efficacement entre les différents secteurs de l'Office. Enfin, la stratégie pose la structure nécessaire pour réagir souplement aux modifications futures des conditions-cadres.



Pascal Predivoli, chef de la section
Politique énergétique:

«en mettant en œuvre cette stratégie, l'OFEN deviendra un pionnier en matière d'approvisionnement énergétique durable et d'utilisation durable de l'énergie».

Les processus opérationnels de l'OFEN en un coup d'oeil



La formation continue est fondamentale

Les tâches complexes et spécialisées accomplies à l'OFEN sont le reflet des profils de nos collaborateurs, qui se distinguent par des aptitudes professionnelles hors pair et par un haut degré de spécialisation. L'Office compte actuellement 32% de femmes sur les effectifs totaux, et 20% parmi les cadres. Les francophones représentent



Melanie Hächler, chef du Service du personnel: «Nos collaborateurs ont un niveau de formation très élevé. Nous ne nous en vantons pas, c'est simplement indispensable pour que nous accomplissions nos missions au mieux.»

14%. La direction a pour but avoué d'augmenter la proportion des femmes travaillant à l'Office, surtout dans les fonctions d'encadrement, ainsi que celle des collaborateurs francophones et italophones.

La formation continue est une des bases de la stratégie de l'Office. En 2003, plusieurs ateliers et séances d'information internes ont été organisés au sujet de questions d'actualité relatives à l'énergie, à l'administration et à l'économie. La pensée en réseau, l'acquisition de connaissances spécialisées transsectorielles et la diffusion d'informations en fonction de groupes-cibles sont systématiquement encouragées, et forment la base des compétences clés de nos collaborateurs. En outre, des cours et des séminaires sur la gestion et l'évaluation des collaborateurs ont été proposés aux cadres.

Une femme au Comité de direction de l'OFEN

En reprenant, le premier décembre 2003, la direction de la section Communication qu'Urs Ritschard avait assurée pendant douze ans, Marianne Zünd est devenue la première femme à faire partie du Comité de direction de l'OFEN. Sa mission consiste à poursuivre la réorganisation de la section Communication, entamée en 2003, afin d'en faire un important centre de compétences.

Pour Marianne Zünd, la transparence ainsi qu'une collaboration érigée en principe de travail constituent les bases d'une communication réussie.



Membres de la Direction

Walter Steinmann, directeur de l'OFEN

Hans Luzius Schmid, directeur suppléant et chef du programme «SuisseEnergie»

Pierre Mayor, sous-directeur et chef de la branche Affaires internationales

Werner Bühlmann, chef de la division Droit et Energie nucléaire

Martin Renggli, chef de la division Economie et Politique énergétiques

Marianne Zünd, cheffe de la section Communication

Erich Keller, chef de la section Services centraux

Ulrich Schmockler, directeur de la DSN



Nombre de collaborateurs de l'OFEN Berne:

Effectifs: 110 personnes

- Femmes: 35 (32%)
- Hommes: 75 (68%)



Formation professionnelle:

- Diplôme universitaire, haute école: 55 (50%)
- Haute école spécialisée: 18 (1%)
- Formation professionnelle supérieure: 10 (9%)
- Maturité: 5 (5%)
- Formation professionnelle: 22 (20%)

Consolidation du controlling financier

Tandis que la DSN se préparait à passer au régime GMEB, l'OFEN faisait ses premiers pas vers une administration axée sur les résultats et les produits. La vérification, en décembre 2003, de la compatibilité GMEB de l'OFEN a montré que les degrés concrets de liberté en matière budgétaire ainsi que les conséquences du Nouveau Modèle comptable de la Confédération (NMC) devaient encore faire l'objet d'une réflexion approfondie avant toute prise de décision.

Chiffres-clés 2003: explications

En 2003, les dépenses de l'OFEN Berne ont atteint 109,3 millions de francs, et les recettes 1,6 million de francs (émoluments des centrales nucléaires et pipelines, amendes). Le service financier a traité environ 6000 pièces, et plus de 1000 contrats et décisions. Les activités de controlling financier ont été considérablement développées en 2003.

Compte d'Etat 2003 OFEN Berne	en millions de CHF
Dépenses de personnel (salaires et charges sociales)	13,4
Prestations de tiers (commissions et honoraires, formation, formation continue, taxes postales)	6,5
Programmes, utilisation d'énergie et récupération de chaleur (SuisseEnergie)	17,7
Recherche et développement	21,7
Information, conseil	2,4
Autres dépenses de matériel (remboursements de frais, bibliothèque, divers)	0,4
CEDRA, évacuation des déchets	0,8
Subventions (organisations internationales, information, conseil, formation)	11,5
Investissements	
(utilisation d'énergie et récupération de chaleur, installations pilotes et de démonstration)	34,9
Dépenses totales de l'OFEN Berne	109,3

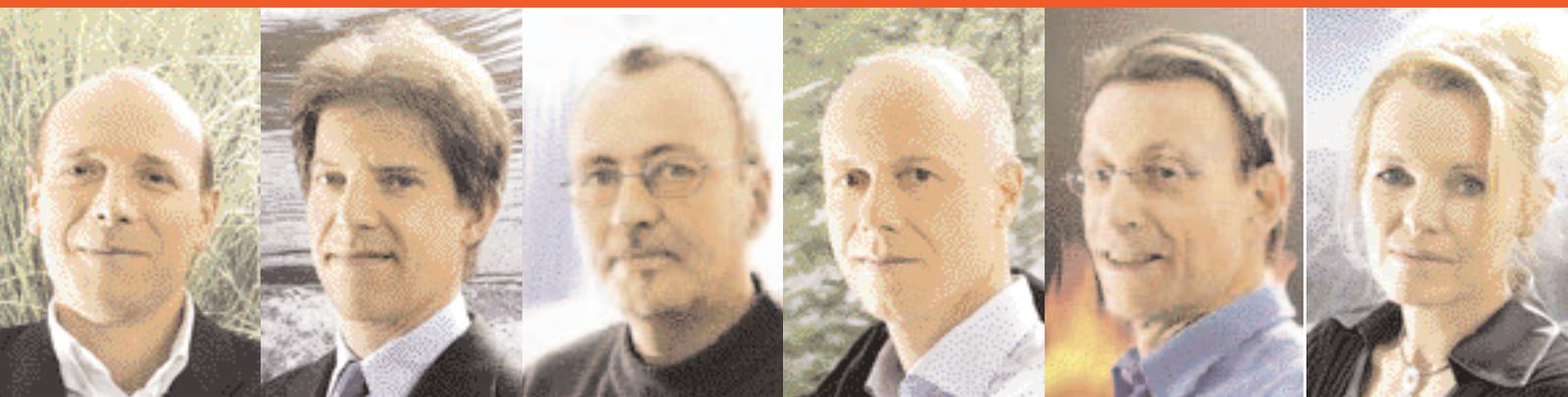


Erwin Dähler, chef du Service financier:

«Pour des résultats à long terme, nous exploitons des ressources financières limitées de manière optimale.»

Répartition du Compte d'Etat 2003 de l'OFEN Berne par catégories (en millions de CHF)

Utilisation des énergies renouvelables:	38,5	
Part de la recherche	12,2	
Promotion du bois (Lothar)	7,5	
Utilisation rationnelle de l'énergie:	39,8	
Contributions aux cantons	14,0	
Part de la recherche	6,3	
Sécurité de l'énergie nucléaire:	7,9	
Part de la recherche	1,2	
Economie énergétique (OSEL, FEE):	3,3	
Part de la recherche	2,1	
Dépenses de personnel:	13,4	
Dépenses d'exploitation/administratives:	1,3	
Conseil, formation, formation continue, évaluations, information:	5,1	



Pour en savoir plus :

- www.suisse-energie.ch
- Office fédéral de l'énergie OFEN, Faits et chiffres
- 2^{ème} Rapport annuel de SuisseEnergie 2002/2003

A commander auprès de: OFEN, Communication, CH-3003 Berne, tél.: 031 323 22 44,
fax: 031 323 25 10

Office fédéral de l'énergie OFEN

Worbentalstrasse 32, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. 031 322 56 11, fax 031 323 25 00
office@bfe.admin.ch · www.admin.ch/bfe

L'OFEN fait partie du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

OFEN RA03 04.04 800 wik04017